BUREAUX, RUE NAIN, 1, ROUBAIX-TOURCOING

44 ment continue,

QUOTIDIEN, POLITIQUE INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on recoit les amonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOME, thez M. Vanaverbeck, impriment-libraire, Grande Place; A LILLE, ches M. Beghin, libraire, rue Grande Pace; A LILLE, ches M. Beghin, libraire, rue Grande Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX,25 MARS 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

avalles de Vi voud ait intervenir pour faire vopots avant les vacances: Il pa-up en effet, que le gouvérne-inder à l'Assemblée de voter adhanceles notates de voter s impôts avant les va manden à l'Assemblee de veuir in affarer, les nouveux impôts; ntente n'eyent qui s'établic-entre nisions et le gouvernement, une ré approfondie de nat l'Assem-técessure, et ils papait difficile s'apecussion puisse avoir dieu nt les vacances. On assure, du reste que M. Thiers entend laisser à l'Assen-blée toute la liberté de ses décisions, et qu'il ne fera pas de l'adoption de son financier une question de gou-

Il ne reste plus à discuter que les dgets des travaux publics, de la ma-e, de la justice, de l'intérieur et de guerre. On ne croit pas que cette disission, au moins pour les travaux pu-ics, la marine et la justice, doive du-r longtemps. Restant la guerre et l'in-rieur; mais l'on pense que toutes les ob-rieur; mais l'on pense que toutes les obrvations à faire pourraient plus natu-llement trouver place au budget de

is La franction du centre dans le pre-nier parlement impérial allemand: tel bat le titra d'un volume, qui vient de pa-tice en Allemagne et qui est destiné à duire une immense sensation: L'au-té le livre lest Mgr. de Ketteler, ode Mayence. L'éloquent prélat y ine de Mayence. L'eloquent preist y light pourquoi il a déposé son mande deputé, il s'y confesse d'illusions il a plus; il y déclare, que, landis
« les armées françaises étaient
faites. Allemagne tombait sous le
ind des principes révolutionnaires
ancais. L'actricurement, dit-il, arons été vainqueurs; morale nous sommes vaincus.

gr. de Ketteler était, reste, même et. 1866, an chard, partisan de la sec. la position latte à l'Eglise en sec satisfaisait le pieux évêque de ence; il souhaitait de voir ce regime ende in sounaitait de voir carissime endre au reste de l'Allemagne. Le inne qui vient de paraître contient une de S. G. à M. de Bismark du 1er obre 1876 et sa publication peut pasr un acte de sincère et profonde

L'évêque conseillait alors au chance d'étendre à toute l'Allemagne les ipes de la constitution prussienne ce qui regarde les rapports cantre lie et l'Etat : « ce serait là un des fileurs moyens, di-H, d'assurer nité de l'Allemagne.» Ce serait aussi, a ailleurs, le mode le plus propre à l'el allemands les mouveaux sujets ce et de la Lorraine.

r. Ketteler constate que bien des liques en Allemagne n'ent jamais ge son opticisme unitaire et prus-Beaucoup craignaient que les vic-s de la Prusse ne deviennent des oires du protestantisme sur le catho-Pour lui, sa confiance en Guil-était inébrantable. Il demande

quelque part: « Qui donc pourrait llui » faire un reproche de l'assurance avec » laquelle it comptait que les principes » chrétiens regneraient dans la constitution du nouvel Empire Allemand ? » Assurément personne, connaissant la bonne foi, la sincerité et les intentions droites de Mgr Ketteler, on ne voudraitau-jourd'hui se montrer sévère pour lui; la coulession de ses erreurs où, pour mieux dire, de ses erreurs ou, pour mieux dire, de ses naïvelés politiques n'enlève rien à la haute opinion qu'on à toujours eu de son caractère, bien au contraire. Il y a même une véritable grandeur à reconnaître publiquement qu'on s'est trompé à ce point. On peut néanmoins répondre à l'évêque de Mayence que des illusions comme les siennes reposaient nécessairement, où sur une connaissance beaucoup trop incomplète, ou sur un oubli total de l'histoire. La Prusse a toujours été ce qu'elle est aujourd'hui; elle n'a jemais ménagé un droit quand elle se croyait de force à le détruire; sauf dans quelques discours hypocrites un homme d'Etat prussien n'a jamais fait reposer son Empire sur des bases chrétiennes. Et comment cela pourrait-il être? La Prusse doit-elle un seul de ses agrandis-sements à autre chose qui des actes de violence et de rapines? Les scandaleuses annexions de 1866 pouvaient elles le moins du monde être excusées au point de vue morale? Quoi qu'il en soit, la fran-chise emportée de M. de Bismark a converti Mgr de Ketteler, en ce sens qu'elle lui a ouvert les yeux sur ce que son cœur trop prussiem ne voulait pas voir. Il fera d'autres conversions encore ce bon M. de Bismark! « Sans la paix neligieuse, » il n'y a pas d'avenir assuré pour l'Allemagne... personne, fut ce le plus puissant empereur du plus puissant Empire, ne peut rien élever de solide sur autre chose que le christ. Cette parole se vérifiera aussi dans l'empire Allemand. » Dieu soit loue ! C'est bien là l'évêque qui parle et la politique est mise de côté; c'est un grand gain pour la cause catholique en Allemagne.

La Mexique est plus que jamais en proie à l'anarchie. La situation de Juarez est fort com-

promise. Les révoltes militaires se mul-liplient. C'est, d'après les dernières nouvelles, dans les départements du nord que se trouve le centre de l'insurrection, qui rayonne d'ailleurs sur tout le pays

La Gazette de Londres du 22 mars publie en français les documents qui ont servi à notifier au gouvernement an-glais la dénonciation du traité de commerce avec la France. L'intérêt que ces pièces présente pour nos lecteurs in-dustriels ou négociants nous engage à les reproduire en entier :

Le duc de Broglie au comte de Granville. Londres le 15 mars 1872.

« Le soussigné, et ambassadeur extraordi-naire et pléuipoteutiaire de la République Française, a l'honneur de porter à la connais-sance de sou excellence M. le principal sance de son excellence M. le principal secrétaire d'Etat de sa Majesté Britannique, les instructions qu'il a reçues de son gouvernement et qui sont contenues dans la dépèche ci-jointe dent il a l'ordre de lui doncommunication

« Comme son excellence le verra par cette dépèche, le gouvern ment de la République la puisé avec non deux l'examen de la dérnière note que la été transmise au mom du gouvernem et de sa Majesté Britannique, la conviction qu'il devait renoncer à l'espoir lie roir accepter en ce moment la révision du traité de commerce de 1860 sur les bases qu'il avait proposées. « Comme son excell

les bases qu'il avait proposées.

« En conséquence et par les raisons dont le soussigné a plusieurs fois eu l'honneur de la République se toit obligé de faire usage de la faculté réservée par l'article 24 de ce traité, et de l'autorisation qui lui a été spécialement accordée à cet effet par l'Assemblé nationale de Trance dans la loi du 2 février dérnier. février dernier

Le dit fraité doit donc, dès à présent tre considéré comme dénoncé par le gouver-nement de la République et ses effets de-vront cesser, si aucune disposition contraire n'intervient d'ici la dans une année à partir du jour où la présent communication sera parvenue entre les les de son excellence le Principal secrétaire d'Etat.

parvenue entre les par de son excellence le Principal seurétaire d'État.

Le soussigné croit pourtant devoir rappeler que si, dans le cuirs de cette année, le guivernement britantique pensait pouvoir avec stillité prendre en considération les propositions qui lui ont été faites, le gouvernement français a toujeurs déclaré qu'il se montrerait, à toute époque, prêt à rentrer en négociation pour le maintien, avec modifications, du traité de 160.

Il fera observer é dement qu'en vertu de l'article 2 de la loi déjà citée, les tarifs conventionnels établis doivent rester en vigueur, même après la cessation du traité, jusqu'au vote des taris nouveaux par l'Assemblée nationale, et né seront, par conséquent, modifiés que sur les points où cette Assemblée l'aurait juse indispensable.

Le gouvernement britannique verra sans doute dans cette disposition la confirmation de l'assurance qui lu a été plusieurs fois donnée, que le gouvernement français resonge point à profiter et la liberté du il désire recouver, pour oparer une, révolution économique de nature à froubler l'ensemble des relations commercales des deux pays, mais qu'il veut seulement pourvoir dans la plus juste nesure aux, besoirs urgents des finances et de l'industrie françaises.

Benfin, le soussigné à associe pleinement à l'espérance exprimée aux pessirs urgents des finances et de l'industrie françaises.

Benfin, le soussigné à associe pleinement à l'espérance exprimée aux des deux pays mais qu'il veut seulement pourvoir dans la plus juste mesure aux besoirs urgents des finances et de l'industrie françaises.

Benfin, le soussigné à associe pleinement à l'espérance exprimée aux des d'intimité qui existent depuis tant d'années entre la França et l'Angleterre et l'années entre la França et l'Angleterre et l'années entre la França et l'Angleterre et l'années entre la grand prix pour

relations d'intimité qui existent depuis tant d'années entre la France et l'Angleterre et dont le maintien est d'un si grand prix pour

eux nations. Le soussigné prie son Excellence vouloir bien lui accuser réception de la com-munication qu'il a l'honneur de lui faire, et saisit, etc.

» Signé : Broglie. »

M. de Rémusat au duc de Broglie. Versailles, le 13 mars 1872. Monsieur le Duc,

Monsieur le Duc, La note que vous avez reçue du Principal Secrétaire de l'Etat de S. M. Britannique pour les affaires étrangères a été pour le gou-vernement de la République l'objet d'un exa-men attentif. Il a reconsu-toute la courtoisie que Lord Granville porte dans ses communique Lord Granvine porte dans ses commun-cations avec la France; ma's il a eu le regret de trouver dans ce document des objections qui ne lui laissent nul espoir de voir accep-ter la révision du traité du 23 janvier 1860 sur les bases de négociation qu'il avait pro-

Un mot sculement sera dit tet de ses pro-positions; elles se divisent en deux classes. Les unes sans aucun doute, ont une tendance protectrice; mais le traité lui-même est conçu dans un esprit de protection modérée; et puisque le gouvernement de la Reine a déclaré par deux fois que malgré sa répugnance pour toute protection systématique, il n'op-posait pas une fin de non recevoir absolue à toute proposition de droits légerement pro-tecteurs, nous aurious désiré qu'il vouldt tecteurs, nous aurious désirs qu'il voulat bien examinar si nos prepositions n'étaient pas de celles qu'il ne peut tenir pour inacceptables, puisqu'elles sent au-dessous de la limite que s'étaient posée les négociateurs du traité de 1870. Nous avons d'alleurs la conviction que si elles étaient acceptées, elles ne porteraient pas une atteinte sensible aux importations de l'industrie britannique en France. Quant à la séconde classe de nos propositions, elles ont un bat féminemment fiscal St, comme on neus l'a plusieurs fois rappelé, le tableau détaillé des tarifs projetés n'a pas été fourni, c'est, que ces tarifs resrappele, le tableau détaillé des tarifs projetés n'a pas été fourni, c'est, que ces tarifs, res-taient hypothétiques, tant qu'il n'était pas possible de préjuger à quels calculs s'arrête-rait l'Assemblée nationale. Il règne encore quelque incertitude à cet égard'; mais des désignations de chiffre n'étaient pas néces-saires pour apprécier le système en général, et du moment que nous déclarions notre in-tention d'imposer certaines matières premièet du moment que nous déclarions notre in-tention d'imposer certaines matières premiè-res déterminées à un taux qui ne dépasserait jamais 20 pour cent et qui pourrait souvent être inférieur,il nous paraissait facile d'émet-tre, en suffisante connaissance de cause, une opinion motivée sur un semblable plan.

Au reste, nous voyons avec satisfaction que le gouvernement de la Reine se montre plus dispose à entrer dans cet examen qu'il ne l'avait fait jusqu'ici, et des deux conditions qu'il met à la prise en consideration de nos projets fiscaux, la seconde portant que les taxes compensatrices sur les produits manufacturés doivent être l'unitées au montant des droits établis sur les majures neces les laxes compensatioes aur les produits manufacturés deivent être l'imitées au montant des droits établis sur les matières premières servant à leur, fabrication, cette condition, dis-je, ne saurait donner. Ileur à aucune confestation. Quant à la première, c'est-à-dire, à l'établissement à l'intérier d'un droit identique au droit d'entrée qui frapperait les matières premières, elle souffre héautômp plus de difficulté. Mais sans rappeles toutes les considérations suposes dans notre dépeche du 7 février, pous ne croyons pas impossible de considérations suposes dans notre dépeche du 7 février, pous ne croyons pas impossible de considérations suposes dans notre dépeche du 7 février, pous ne croyons pas impossible de considérations que le producteur indigène et le producteur étranger.

Mais nous pourrons revenir sur ces diverses questions, si nous rouvrons les négociations que le principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique consentirait à reprendre après que le traité de 1860 aurait été dénoncé.

Longtemps nous avions espéré éviter cette

Longtemps nous avions espéré éviter cette Longtemps nous avions espere eviter cette dénonciation; nous craignions qu'elle ne fût prise pour le début d'une révolution commerciale, qu'elle ne portat une perturbation trop brusque dans les intérêts engagés sur la foi de conventions autérieures enfin la foi de conventions antérieures; enfin, qu'elle ne devint pour des esprits prévenus le signe d'un refroidissement entre deux pays qui n'ont que des motifs de constant accord et d'entente mutuelle. Mais les décla-rations du gouvernement de la Reine nous rassurent pleinement. Nous lisons dans la dépêche qui nous est communiquée que s'il regarde la dénonciation du traité comme un pas-vers son extinction definitive, elle nelui parait cependant pas un obstacle à des négo-ciations ultérieures. Nous lisons encore que, quelque soit le résultat de la discussion, l'Angleterre s'efforcera d'éviter toute altération dans la cordialité des rapports entre les deux pays,et qu'enfin, bien qu'elle n'ait au-cune intention d'engager une guerre de tarifs, elle attacherait comme nous prix à recouvrer sa liberté fiscale.

Ces sentiments sont les notres. Pour en effet, la liberté fiscale serait nien pré nécessaire même, dans un moment et aurions besoin de toutes nes ressource faire face à des charges extraordinaires cette considération surtout qui nous fer sirer, d'être affranchis des restrictions estrictions en conventions comments des restrictions estrictions en conventions comments.

cette considération surtout qui nous ierait desirer d'être affranchis des restrictions du une
série de conventions commerciales à imposées
pour nous au droit de taxation, que possées
pour nous au droit de taxation, que possées
pour nous au droit de taxation, que possées
toute nation sur elle meme.

C'est pour sortir de cette sorte d'impusance que nous sommes conduits à mette un
terme, dès que nous en avons la faculté aux
engagements qui résultent pour nous de nombreux traités de commerce. Celui que nous
lie à la Grande-Bretagne est le premier qui soit
arrivé à l'époque d'une résiliation régulique.

Nous ne pouvons plus même compter avec
quelque assuraitee sur la possibilité de modifications qui nous seraient nécessaires. Nous
sommes donc obligés de prendre dute en le
dénouçant aujourd'hui. Confiants dans nos
intentions, résolus à n'user qu' avec une grande
modération de la liberté qui nous serait rendue soit en négociant des convéntions nouvelles, soit plutôt en statuant seuls par vôie
législative sur notre régime commercial, nous
avons pris notte résolution sous l'empire d'fin
intéret public qui ne peut être métoant.

Veuillez donc, M' l'ambassadeur, faire conmaître au principal secrétaire d'Etat de Sch.

Britannique, que dans notre pensée les effets
du traité du 23 janvier 1860, doivent expierr
un an après le jour où vous lui aurez fait connaître nos intentions. Vous voudez hien nous
en informer immédiatement, afin que le fait
soit porté, comme il convient, à la connaissance du commerce et de l'industrie.

Je vous prie de lire cette dépèche au principal secrétaire d'Etat de S. M. et, s'il le désire, de lui en laisser copie.

J'espère que la notification qu'alle consient

cipal secretaire d'Etat de S. M. et, s'il le de-sire, de lui en laisser copie.

J'espère que la notification qu'elle contient et à laquelle vous donnerez, dans la teme, l'authenticité qui sera jugée convenable, sera reçue dans le même esprit que celui qui l'a dictée, et qu'aucune atteinte ne sera portée aux sentiments réciproques d'estime et de bieuveillancequi subsistent entre les deux na-tions.

Agreez, etc. (signé.) Rémusat.

Les pétitions entholiques devaits

L'Assemblée nationale vient, u'on l'a vu dans le compte-rendu publie par le *Journal de Roubaix*, de ren-voyer la discussion sur les pétitions ca-tholiques à une époque indéterminée. Ce tholiques à une époque indéterminée. Ce renvoi a eu lieu sur la demande de M. Thiers et du consentement de Mgr Du-panloup et de l'immense majorité de la

Cette décision, prise par l'Assemblee, nous attriste et nous émeut sans que nous ayons le courage de la blamer. Non pas que nous la considérions comme une défaite du parti catholique. La presse hostile à l'Eglise et à l'indépendance du Saint-Siège, prendra ce soin et accuse-ra le parti auquel nous nous faisons honneur d'appartenir de n'avoir pas osé li-vrer la bataille, parce qu'il avait peur d'ètre battu.

La véritable raison de l'attitude des députés calholiques, à l'Assemblée, était puisée dans la conviction qu'une protestation dans le sens de leurs aspirations, demeurerait impuissante, en raison des circonstances douloureuses qu'a traversées et que subit encore la France.

FEUILLETON DU 26 JOURNAL DE ROUBAIX MARS 1872

L'ENVERS DE LA COMEDIE

DEUXIÈME PARTIE

VI.

THOS TÊTES DANS UN BONNET.

(Suite)

Telles étaient les situations respecti-ves : tels étaient les trois hommes devant qui allait se trouver Edgard Mévil et qui ressemblaient bien peu à ses amis du Jockey Club.

L'entrée d'Edgard Mévil chez le na-taire, qu'il trouve causant avec ses deux

taire, qu'il lrouva causant avec ses deux anis, no lour fit pas prénisément l'effet du Deus ex machina, et même pendant les premiers moments, ils le considérément avec moins de sympathie que de surprise Maia quand il leur eut raconté, le plus gaiment possible, ses méssventures qu'il eut le honneur d'attribuer à la la lature de le leur gaineur gallique, mand il leur

dit dans quelle intention et avec quelle espérance il avait quitté Paris pour aller trouver George et le ramener à sa femme, les trois Nestors de Prasly lui tendirent cordialement la main et applaudirent de toutes leurs forces à sa géné-reuse pensée. L'expansion et la confiance se rétablirent, et l'entretien se renoua au point où l'avait interrompu la brusque arrivée d'Edgard.

- Avant tout, où est mon oncle? Que dit-on de lui, dans ce pays-ci? demanda Edgard qui eût bien voulu commencer ses questions par sa cousine, mais qui

Le front de Mº Ramiard se rembrunit : - Nous n'en savons rien, répondit-il. M. Durousseau, vous ne l'ignorez pas, avait presque perdu, depuis quatre ans, l'habitude de venir à Prasty; cette villa qu'il avait aimée lui était devenue odieuse, pour des raisons... qu'il est inutile de rappeler. C'était André, son régisde rappeler. C'était André, son régis-seur, qui, depuis ce temps, dirigeait tout, moins bien et plus durement que

lui, ainsi qu'il arrive tonjours.
Voici six semaines qu'Andre n'a plus
reçu un ordre, plus une nouvelle. Par le plus facheux des hasards, sa caisse était vide avant la fin de février, et M. Durousseau lui avait annoncé un envoi de fonds pour le 1er mars; ces fonds ne sont pas arrivés. André, effrayé de la tournure que prenaient les affaires n'a plus voulu continuer les travaux. Très peu aimé, à cause du soin qu'il a tou-jours pris d'être rigoureux quand son

maître lui dit d'être exact, et dur quand il lui ordonne d'être juste, son impopu-larité n'a pas manqué de réjaillir sur M. Durousseau lui-même; et cette interrup-tion de travaux sur lesquels la commune et nos pauvres comptaient annuelle-ment pour leur hiver, a produit un effet déplorable. Nous ne négligeons rien pour paltier le mal et conjurer le péril ; mais nos voix, écolitées naguère, sont méconues aujourd'hui. Il n'y avait d'ail-leurs, dans ce pays-ci, que M. Durous-seau dont la fortune fût assez considérable pour servir, en-ce moment, de contrepoids aux agitations et aux mécontentements populaires. Tout est tranquille encore; mais vienne une mauvaise nouvelle, un contrecoup des manifestations parisiennes, et nous avous tout à crain-dre....

- Mais où est mon encle? Ni mon père, ni moi, n'avons là-dessus de ren-

seignement positif.

— Ah I voile, reprit le notaire avec une tristesse croissante. Si l'on en croyait les tapageurs de Prasty-le-Neuf, monsieur votre oncle se serait enfui avec ses milet, ce qu'il y a de pire, c'est que des absurdités pareilles trouvent des centaines d'imbédiles pour y croîre plus qu'à l'Evangile!... Ce que je suppose, ce qui me parait indubitable, c'est que M. Durousseau, qui faisait avec la Belgique et surtout avec l'Allemagne d'enormes affaires, se sera trouvé compromis dans quelque sinistre, à Bruxelles, à Vienne, à Hambourg plus lois peut-être...Il sera

parti à l'improviste, espèrant avec son activité et son habileté ordinaires, dominer les événements; mais cette fois, les événements auront été plus forts que

Cette révolution qui sait le tour de l'Europe l'aura poursuivi partout où il essaye de mettre la main pour prévenir une ruine : il l'aura retrouvée au comptoir de tous ses correspondants belges, allemands, hongrois, resserrant tous les crédits et brisant toutes les caisses. Durousseau est fier, ardent, tout d'une pièce : ainsi qu'un conquérant célèbre, il croyait à son étoile; tout lui avait réussi jusqu'à présent, et les hommes habitués commander aux choses ne sont pas plus disposés à leur obéir que les maî-tres à devenir domestiques. Inquiet, tourmenté, se débattant contre l'impossible, ne voulant pas écrire pour ne pas révéler sa détresse, il sera resté dans quelque ville étrangère, attendant de jour en jour un argent qui n'est plus nulle part et une solution qui n'arrive ja-mais. Dieu veuille, si son malheur deve-

mais. Dieu veuille, si son maineur devenait plus complet, plus décisif, que sa raison y résistat!...

Cette dernière phrase de maitre Ramiard fut dite avec une expression d'angoisse qui fit frissonner Edgard: Enlant gaté de la fortune, paisible et oisi héritier d'un commercent retiré des affaires tier d'un commercant retiré des affaires depuis plusieurs année, il n'avait ja-mais entrevu les éventualités terribles, les catastrophes possibles du commerce que comme des lécendes tontaines de

un peu fantastiques, bonnes à figurer dans les journaux avec les assassinats et les comptes-rendus de mélodrames. Sa sécurité personnelle, celle de ses parents et de ses intimes n'en avait jamais été troublée. Cette fois, il se trouvait, dans sa amille mème, et dans la personne de celui qu'il avait toujours regardé comme un être supérieur, en face d'un de ces malheurs qui, avec l'idée de ruine, en apportent une autre, plus sinistre encore olus sombre. Ainsi rien ne ma aux leçons qui s'étaient pressées pour lui en un si court espace, et Edgard, en ces quelques jours, s'initiait mieux aux réalités sérieuses et tristes, que dans

tout le reste de sa vie.

Il y eut un moment de silence; puis
Mévil reprit plus timidement et d'une
voix un peu tremblante;

- Et ma cousine?

A cette simple question, ces trois pål'age, assombris par les anxietés du ma-ment, s'illuminèrent tout à coup, comme si un rayon céleste se fût glissé ces ombres. Par un sentiment de délica tesse qui s'allie fort bien avec la simpli-cité de cœur, le médecin et le notaine

laissèrent parler l'abbé Sorel. Monsieur, dit le curé à Edgard, — Monsieur, dit le curé à Edgard, madame la marquise de Prasly, votre cousine, est une sainte. Depuis cinquante ans, bientôt, que j'exerce mon ministère, je n'ai jamais rencontré un courage, une bonté, une charité pareille. Nous sont mes tet trois débris du temps des ét.